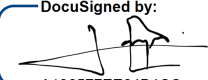


copie certifiée

conforme

DocuSigned by:

A136577EE64B4CC...

A2D

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 320, Rue Ernest Hemingway - 29200 BREST
842 140 295 - RCS BREST**

-=-=-=-=-=-

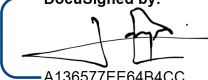
**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 227 774 euros, en totalité, au poste « autres réserves » se trouvant ainsi porté à 233 923 euros.

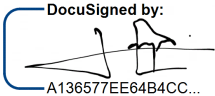
L'associée unique prend acte qu'il y a eu une distribution exceptionnelle de dividendes d'un montant de 150 000 euros, le 27 décembre 2023 et d'un montant de 200 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et une somme de 89 000 euros au titre de l'exercice clos le 31.12.2024.

**Certifié conforme
La Présidente
EURL HAD, représentée par son gérant
Alexis DAGORN**

DocuSigned by:

A136577EE64B4CC...

conforme

SAS A2D

DocuSigned by:

A136577EE64B4CC...

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	511 420		511 420	527 070
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	511 420		511 420	527 070
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	183 582		183 582	94 988
	Charges constatées d'avance	1		1	1
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	163 816		163 816	16 323
	Total de l'actif circulant (IV)	347 399		347 399	111 312
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	858 819		858 819	638 382

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

21 726

94 989

SAS A2D

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 149	76 895
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	227 774	18 254
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	12 920	12 920
	Total des capitaux propres	257 842	119 068
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	45 645	91 602
	Emprunts et dettes financières divers (2)	504 263	422 632
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 587	3 048
	Dettes fiscales et sociales	2 652	2 032
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	46 830	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	600 976	519 314
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	858 819	638 382
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		227 773,69	18 253,67
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		97 101	473 668
(2) Dont emprunts participatifs			

SAS A2D

Compte de Résultat

			31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	7 805	7 805	51 677
	Montant net du chiffre d'affaires	7 805	7 805	51 677
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits		51 096	
	Total des produits d'exploitation (1)		58 901	51 678
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		4 141	13 968
	Impôts, taxes et versements assimilés		639	628
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		15 646	3
	Total des charges d'exploitation (2)		20 425	14 598
RESULTAT D'EXPLOITATION			38 476	37 080

SAS A2D

Compte de Résultat

Suite

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 476	37 080
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	219 304	3 321
	Total des produits financiers	219 304	3 321
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21 171	18 926
	Total des charges financières	21 171	18 926
RESULTAT FINANCIER		198 133	(15 605)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		236 609	21 475
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		8 835	3 221
TOTAL DES PRODUITS		278 205	54 999
TOTAL DES CHARGES		50 432	36 745
RESULTAT DE L'EXERCICE		227 774	18 254
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

SAS A2D

L'ANNEXE DE VOS COMPTES ANNUELS

SAS A2D

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, des règlements relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général (PCG 2005) et des règlements de l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023, consacrés à la modernisation des états financiers, applicables à la clôture de l'exercice, et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- fonds de commerce : bénéficiant des mesures de tolérance pour les petites entreprises, l'entreprise a opté pour l'amortissement de son fonds de commerce sur 10 ans, lui permettant ainsi de ne pas réaliser le test de dépréciation annuel prévu par le PCG et le règlement 2015-06. Les tableaux 2 et 3 de l'annexe donnent toutes les indications des montants concernés.

- fonds de commerce : l'entreprise réalise le test de dépréciation annuel prévu par le PCG et le règlement 2015-06, homologué par arrêté du 04/12/2015, constate les éventuelles dépréciations nécessaires, mais n'a pas opté pour l'amortissement de son fonds de commerce sur 10 ans, ouvert aux petites entreprises. Les tableaux 2 et 3 de l'annexe donnent toutes les indications des montants concernés.

SAS A2D

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédits d'impôts

Il a été comptabilisé, en moins des frais de personnel, un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de €, calculé sur les salaires versés au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de couverture des besoins en fonds de roulement.

Les autres crédits d'impôts dont peut bénéficier l'entreprise sont comptabilisés en moins de l'IS dû, au crédit des comptes 69.

Dans les entreprises individuelles et sociétés de personnes, les crédits d'impôt ne sont pas comptabilisés. Ils viennent s'imputer sur l'impôt personnel des exploitants ou associés.

SAS A2D

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Impact de la modernisation des états financiers :

- Application du nouveau règlement pour la première fois au titre des comptes No
- Impacts des reclassements de présentation (si significatif) :
 - . « Transferts de charges d'assurance » reclassés en « Autres produits »
 - . « Transferts de charges de personnel » reclassés au crédit des « Charges de personnel »
 - . « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels » reclassés respectivement en « Autres charges » et « Autres produits » sauf si événement majeur et inhabituel
 - . « Subventions d'investissement »
- Précisions le cas échéant de la nature des produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice s'ils sont directement liés à un événement majeur et inhabituel

SAS A2D

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					

FINANCIERES	Participations	527 070			15 650	511 420
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	527 070			15 650	511 420

TOTAL	527 070				15 650	511 420
--------------	----------------	--	--	--	---------------	----------------

SAS A2D

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL						

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SAS A2D

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	12 920			12 920
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES		12 920			12 920
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		12 920			12 920
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

SAS A2D

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 805	7 805	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	161 857		161 857
	Débiteurs divers	13 920	13 920	
	Charges constatées d'avance	1	1	
TOTAL DES CREANCES		183 583	21 726	161 857
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	45 645	45 645		
	Emprunts et dettes financières divers	388	388		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 587	1 587		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 652	2 652		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	503 875			503 875
	Autres dettes	46 830	46 830		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		600 976	97 101		503 875
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		45 184			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

SAS A2D

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1	

--

SAS A2D

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS ESCALIERS BOSSARD		619 754	100,00	36 477
SAS EXACT		307 125	100,00	157 125
SARLU TROIS DECLIC		25 185	100,00	10 307
E.SOLAR		(17 460)	100,00	(6 164)
2. Participations (10 à 50 %)				
SASHBA			35,00	
SAS PALEX			20,00	
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

--

SAS A2D

Annexe libre

La société A2D fait partie du Groupe constitué par la société HAD en application des articles 223 A et suivants du CGI.
Ces deux sociétés ont décidé de conclure une convention d'intégration fiscale et de lui faire prendre effet au 1er janvier 2021.

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE FISCALEMENT INTEGRE :

Société mère :

- EURL HAD
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 792 665 465

Filiales :

- SAS A2D
3 rue Edouard Belin
29200 BREST
SIREN : 520 366 964

- SAS EXACT
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 327 696 506

- EURL MUR-MURS INVESTISSEMENT
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 822 005 914

- SARL LAS PERLAS
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 793 202 920

- SAS MUR-MURS
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 798 589 073

- SARL ROBESPIERRE
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 804 426 203

SAS A2D

Annexe libre

- SAS FAD
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 882 613 516

- SARL LORELEI
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 907 651 996
Intégrée depuis le 01/01/2023.

- SARL LES VOILES
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 920 872 983
Intégrée depuis le 01/01/2024.

- SCCV HBDC
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 818 653 859,
Intégrée depuis le 01/01/2024.

- SARL LE GRAND MÂT
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 953 875 630,
Intégrée depuis le 01/01/2025.

- SAS E-SOLAR
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 954 088 969,
Intégrée depuis le 01/01/2025.

- SARL TROIS DECLIC
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 834 696 353,
Intégrée depuis le 01/01/2025

Principes intégration fiscale

Le régime d'intégration fiscale des sociétés de groupe (CGI Art. 233A et suivants) a été appliqué pour l'exercice. Les principes suivants ont été retenus :

1 - Chaque filiale a constaté sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe, en tenant compte de ses déficits. L'intégration fiscale n'a donc généré aucune différence d'impôt au

SAS A2D

Annexe libre

niveau des filiales ;

2 - La société mère a enregistré dans ses charges ou dans ses produits, la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales ;

3 - La prise en charge par la société mère, de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat et la plus-value d'ensemble, a fait naître à son profit une créance égale à l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe ;

4 - En cas de déficit d'une des filiales pendant la période d'intégration fiscale, la société mère pourra consentir par ailleurs à sa filiale une avance sans intérêts dont le montant ne pourra excéder celui de l'économie d'impôts résultant de l'utilisation du déficit. Si la filiale redevient bénéficiaire, l'avance consentie sera immédiatement remboursable ;

5 - En cas de sortie du groupe ou de non renouvellement de l'option, la société mère sera seule tenue au paiement des impositions et de toutes autres charges éventuelles.